

# Déclaration de conformité sur l'exclusion de minerais provenant de zones de conflit

Dataflex International BV  
Van Nassauweg 2-6  
2921 LX Krimpen aan den IJssel  
Pays-Bas

T + 31 180 515444  
[info@dataflex-int.com](mailto:info@dataflex-int.com)  
[www.dataflex-int.com](http://www.dataflex-int.com)

Dans les zones politiquement instables, des groupes armés utilisent souvent le travail forcé pour extraire des minerais. Ils vendent ensuite ces minerais pour financer leurs activités, par exemple pour acheter des armes. Ces « minerais de conflit », comme l'étain, le tantale, le tungstène et l'or, peuvent se retrouver dans nos téléphones portables, nos voitures et nos bijoux<sup>1</sup>.

Dataflex International B.V. et toutes ses filiales (ci-après nommées « Dataflex ») soutiennent les tentatives de l'UE d'empêcher :

- l'exportation de minerais et de métaux provenant de zones de conflit en UE
- l'utilisation de ces minerais de conflit par les fonderies et raffineurs dans le monde et en UE
- les violences sur les mineurs

Le Règlement européen 2017/821, qui exige des entreprises de l'UE qu'elles n'importent ces minerais et ces métaux que de sources responsables, prendra effet à compter de janvier 2021. Dataflex s'efforce de ne pas acheter de matériau contenant des « minerais de conflit » qui financent directement ou indirectement ou bénéficient à des groupes armés où que ce soit dans le monde. Dataflex continuera de travailler main dans la main avec ses clients, ses fournisseurs et d'autres parties prenantes afin de garantir de bonnes pratiques et des solutions réalisables.

Dataflex ne dépose pas de rapports auprès de la SEC et n'a donc aucune obligation législative de se conformer aux exigences relatives aux minéraux de conflit visées à l'article 1502 de la Loi Dodd-Frank. Cependant, un CMRT complet sera envoyé sur demande.

Roderik Mos

Directeur général

<sup>1</sup> Source : <https://ec.europa.eu/trade/policy/in-focus/conflict-minerals-regulation/>